

MESSAGES

N°27

juin-juillet 2002

Directeur de la publication : Denis Roynard
Responsable de la publication : Virginie Hermant
N° D'ISSN : 1631-5103
Imprimerie Heller, Z.A. de Pont de Joux R.N. 96, 13390 Auriol

Prix du numéro : 2 euros

Dans ce numéro

- p.1** Le mot du Président
- p.2** Arrêt du Conseil d'Etat
- p.3** Le statut des agrégés
- p.4** Quel avenir pour les IUT ?
- p.5** Le poste de Secrétaire Général du SAGES
- p.5** Parents d'élèves
pétition FCPE/PEEP et commentaire p.5
ceux de l'autre bord p.6
- p.7** Collège unique
- p.11** Listes internet du SAGES
de la pertinence d'un syndicat d'agrégés p.11
du changement d'échelon et des langueurs
administratives p.13
des médecins et des agrégés p.14
- p.16** Elections professionnelles
- p.16** Hum^o/ur

● Le mot du Président : et maintenant ?

La France vient de changer de majorité politique, et le SAGES va donc changer d'interlocuteurs ; ceux-ci devraient, *a priori*, mener une autre politique en matière scolaire et universitaire.

On ne peut dire que la précédente majorité ait répondu à nos attentes.

Les professeurs agrégés ont été, une fois de plus, les seuls oubliés de la revalorisation indiciaire. Ils ne sont toujours pas reconnus comme des universitaires à part entière ; bien au contraire, et sous la pression des syndicats majoritaires, l'assimilation entre agrégés et certifiés s'est poursuivie, avec, comme point culminant, le récent arrêt du Conseil d'Etat sur la question du recrutement d'enseignants dans le supérieur (voir l'arrêt et notre commentaire dans ce numéro).

Inscrit historiquement dans la période associée au précédent gouvernement, cet arrêt peut-il être considéré comme la synthèse, finalement, de toute la politique qu'il a menée en direction des agrégés ?

L'étude de la question ne serait pas sans intérêt, et nous ne manquons pas d'éléments pour la mener. Mais aujourd'hui, ce qui nous intéresse principalement,

c'est une action conduite de façon à peser sur les événements à venir.

De ce point de vue, plusieurs déclarations du Président de la République ou d'hommes politiques à présent en fonction au Ministère de l'éducation nationale, avant leur nomination, sont encourageantes, ainsi que l'inhabituelle promptitude avec laquelle le ministère a répondu, cette fois-ci, à notre demande d'audience.

La période actuelle est cruciale pour l'agrégation et pour les agrégés, l'affrontement entre deux logiques nous étant désormais inéluctable : logique du nivellement par le bas d'une part, qui, sous la pression des autres syndicats a jusqu'ici triomphé au ministère ; logique défendue par le SAGES, d'autre part, qui nous gagne d'ailleurs chaque semaine de nouveaux adhérents ou sympathisants.

Ainsi, nous abordons la période qui s'ouvre avec l'expérience acquise au cours de ces dernières années, et avec l'espoir, surtout, que nos revendications soient enfin écoutées, comprises, et satisfaites.

Nous allons présenter à nouveau nos analyses et nos revendications, en les complétant sur différents points (notamment en ce qui concerne l'harmonisation européenne) et multiplier les interlocuteurs pertinents (au gouvernement, à l'Assemblée Nationale, au Sénat, à la Commission Européenne).

Outre les élections présidentielles et législatives, les élections professionnelles constituent un enjeu capital pour le SAGES.

On peut très raisonnablement espérer aujourd'hui que le SAGES qui était, en 1999, second aux élections professionnelles chez les PRAG, y deviendra premier aux élections de 2002. Mais ce qui est nouveau et va en s'amplifiant, c'est le nombre croissant des professeurs affectés dans le second degré et dans les CPGE qui nous découvrent et nous apprécient : les élections offrent une occasion unique pour accentuer cette tendance.

L'obtention d'un commissaire paritaire national pour le SAGES est importante si nous voulons peser sur le déroulement des commissions procédant aux évaluations et aux promotions, mettre fin aux passe-droits et rendre un meilleur service, non seulement à nos adhérents (nous ne partageons pas la conception clientéliste des syndicats concurrents...), mais aussi au corps des professeurs agrégés dans son ensemble.

Ainsi invitons-nous à nouveau nos adhérents à renouveler leur adhésion, à nous adresser leurs déclarations de candidature sur les listes du SAGES, à nous faire connaître et à faire voter pour nous en décembre 2002. Le nouveau gouvernement est peut-être prêt à entendre un nouveau discours, à conduire une autre politique, mais pour cela il est impératif que les professeurs agrégés et de chaire supérieure signifient eux-mêmes aux prochaines élections paritaires qu'ils ne veulent plus de la politique menée sous l'impulsion ou avec la complicité des syndicats majoritaires.

**Le Président,
Denis ROYNARD.**

● Arrêt du Conseil d'Etat : commentaire et perspectives

Le Conseil d'Etat a rendu son arrêt concernant le recrutement d'enseignants non chercheurs dans le supérieur. En voici le texte, suivi de notre commentaire juridique, puis de quelques perspectives.

1) L'arrêt (entre crochets, des précisions ajoutées par nous)

Vu les autres pièces du dossier [argumentation longue et étayée en fait et en droit du SAGES] ;

Vu les décrets 72-580 & 72-581 du 4 juillet 1972 [il s'agit respectivement des statuts des agrégés et des certifiés] ;

Vu le code de justice administrative ;

Après avoir entendu en séance publique :

- le rapport de M. Pignerol, Maître des requêtes;
- les conclusions de Mme Roul, Commissaire du gouvernement;

Considérant, d'une part, qu'aux termes du dernier alinéa de l'article 4 du décret du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier **des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, les professeurs agrégés : "peuvent être également affectés dans les établissements d'enseignement supérieur"** ,

Considérant, d'autre part, que **si l'article 4 du décret du 4 juillet 1972 relatif au statut des professeurs certifiés prévoit que ceux-ci "peuvent [...] assurer certains enseignements dans des établissements d'enseignement supérieur"**, il ressort des dispositions combinées des articles 29 et 30 du même décret qu'ils peuvent également être affectés dans ces établissements ; qu'ainsi, en vertu de ces dispositions statutaires, les enseignants de ces deux corps ont les uns et les autres vocation à une telle affectation, sans que soit énoncée une priorité en faveur des membres de l'un d'eux;

Considérant qu'en indiquant au point II. 1 de la note de service du 13 novembre 2000 relative aux emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignement

supérieur que les emplois ouverts à cette fin seront pourvus par des professeurs agrégés ou par des professeurs certifiés, sans établir de distinction entre ces deux catégories ni instituer une priorité d'affectation des premiers sur les seconds, le ministre de l'éducation s'est borné à tirer les conséquences des dispositions des statuts précitées sans édicter aucune règle nouvelle ; que le syndicat requérant n'est donc pas recevable à déférer au juge de l'excès de pouvoir cette note de service qui n'a pas le caractère d'une décision faisant grief ; que sa requête doit donc être rejetée

DECIDE:

Article 1^{er} : La requête du SYNDICAT DES AGREGES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR est rejetée.

Article 2 : La présente décision sera notifiée au SYNDICAT DES AGREGES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR et au ministre de l'éducation nationale.

2) Notre commentaire juridique et sémantique

Invité par le SAGES à prendre en considération la nature des emplois en cause et les vocations respectives des agrégés et des certifiés, compte tenu d'une part de la rédaction de leur statut (articles 4 de chacun des statuts), et de la nature et du niveau des épreuves des concours de l'agrégation et du CAPES d'autre part, le Conseil d'Etat s'est borné à un examen purement formel des statuts en cause et de la note de service attaquée.

Il remarque ainsi que, même si l'article 4 du statut des certifiés ne prévoit pas leur affectation dans le supérieur, le fait qu'il soit question de leur notation plus loin (articles 29 et 30 du même décret) indique que les certifiés peuvent effectivement y être affectés, que cette possibilité ne résulte donc pas de la note de service attaquée mais du statut lui-même ; que la note de service n'introduit donc pas d'autre droit pour les certifiés que celui qui est déjà contenu dans leur statut.

Le Conseil d'Etat indique par ailleurs que, contrairement à nos dires, la comparaison, dans les décrets statutaires, des articles 4 fixant les vocations n'énonce pas de priorité du corps des agrégés sur celui des certifiés.

Le SAGES, pour sa part, note que si le terme "priorité" n'est pas énoncé dans les textes en question, l'esprit de ces textes d'une part, la réalité des différences de niveaux et d'aptitudes d'autre part, amènent à une tout autre conclusion : "Assurer certains enseignements" dans un établissement n'est pas nécessairement y être affecté. Etre affecté dans le supérieur pour y "assurer certains enseignements" n'est pas nécessairement y jouir de toutes les prérogatives des autres enseignants. Le SAGES regrette que le Conseil d'Etat n'ait pas procédé à l'examen sémantique des termes des décrets régissant les statuts respectifs des agrégés et des certifiés comme il l'y invitait, et qu'il s'en soit tenu ici à une appréciation purement formelle.

3) Après l'arrêt

Nous avons adressé une lettre au Président de la section du Contentieux du Conseil d'Etat pour exposer nos remarques, critiques et demandes relatives à cet arrêt quant à son élaboration et quant à sa rédaction. Des voies de recours extraordinaires seront très probablement intentées, notamment sur des considérations d'ordre procédural.

Plus généralement, la question de fond ayant fait l'objet de l'arrêt sera discutée avec le nouveau ministre le 2 juillet 2002, lors de notre prochaine audience.

**Le Président,
Denis ROYNARD.**

• L' évolution du statut des agrégés

1) Evolution

L'article 4 du statut des agrégés, dans sa formulation initiale (décret 72-580 du 4 juillet 1972), disait ceci :

"Les professeurs agrégés participent aux actions d'éducation principalement en assurant un service d'enseignement. Ils assurent ce service dans les classes préparatoires aux grandes écoles, dans les classes de second cycle des établissements du second degré, dans des établissements de formation et, exceptionnellement, dans les classes de premier cycle des établissements de second degré.

Ils peuvent également être affectés dans des établissements d'enseignement supérieur".

La première modification intervient en 1978, avec l'introduction de la hors-classe (décret 78-219 du 3 mars 1978).

Il est ajouté à l'article 4 précédent une disposition réservant aux agrégés hors-classe les classes préparant directement au baccalauréat ou ouvertes aux bacheliers, mais cette disposition sera supprimée (!!!) par la suite (nous n'avons pu déterminer quand exactement, mais le décret 89-669 examiné ci-dessous et qui reformule entièrement l'article 4 ne la reprend déjà plus).

La seconde modification est introduite en 1989, dans le droit fil de la loi Jospin (décret 89-669 du 18 septembre 1989).

Dans le texte initial de l'article 4, le second et premier cycle des établissements du second degré sont respectivement remplacés par "lycée" et "collège", et il est ajouté à la fin du premier alinéa : "Dans ce cadre, ils assurent le suivi individuel et l'évaluation des élèves et contribuent à les conseiller dans le choix de leur projet d'orientation".

La troisième (et dernière) modification date de 1990 et a trait aux fonctions de chef des travaux (décret 90-990 du 6 novembre 1990) :

Il est inséré entre les deux alinéas du texte de 1989 l'alinéa suivant :

"Ils peuvent exercer les fonctions de chef des travaux. Ces fonctions consistent à assurer, sous l'autorité du chef d'établissement, l'organisation et la coordination des enseignements technologiques et professionnels ainsi que la gestion des moyens mis en oeuvre pour ces enseignements. Le chef des travaux conseille le chef d'établissement pour le choix, l'installation et l'utilisation des équipements pédagogiques. Il participe aux relations extérieures de l'établissement, notamment avec les entreprises".

2) Remarques

Il m'a paru intéressant de me pencher aussi sur les modifications qui avaient pu être apportées à la procédure de recrutement des agrégés, depuis l'origine (i.e. 1972).

Dans le statut de 1972, cette procédure faisait l'objet des articles 5 et 6. Dans l'article 5, il était dit que les agrégés étaient recrutés de deux manières : d'une part, par le concours d'agrégation dont il est spécifié que les modalités sont fixés par décret en Conseil d'État ; d'autre part, sur liste d'aptitude, dans la limite (par discipline) d'une nomination pour *neuf* nominations prononcées au titre du concours de l'année précédente. Quant à l'article 6, il imposait un stage probatoire d'un an *aux seuls agrégés recrutés par liste d'aptitude*.

De profondes modifications sont apportées en 1986 (décret 86-489 du 14 mars 1986) ; notamment :

a) La limite des nominations par liste d'aptitude passe à une sur *sept* (au lieu de neuf).

b) Un concours interne est institué, proposant entre dix et trente pour cent du total des postes.

c) Le stage (un an, éventuellement renouvelable) est imposé à *tous* les agrégés, faisant *partie intégrante du concours* d'agrégation, et conditionne la titularisation.

Deux modifications (édifiantes...) auront lieu par la suite :

d) En 1989, le stage est supprimé *pour les agrégés recrutés par liste d'aptitude* (décret 89-669 précité).

e) En 1990, le quota de postes proposés à l'interne est fixé, pour trois ans, entre dix et *cinquante pour cent* (décret 90-990 précité qui ne concernait pourtant que la fonction de chef de travaux, en principe...) ; en 1993, ce quota provisoire sera revu et fixé, de façon définitive, entre *vingt et quarante pour cent* en 1993 (décret 93-1271 du 24 novembre 1993).

Il n'est pas inutile de savoir que le décret 86-489 cité ci-dessus qui "pédagogise" le concours d'agrégation a été pris par un gouvernement Fabius moribond (il est du 14 mars, et Chirac était nommé Premier ministre le 20 du même mois), gouvernement dont le ministre de l'EN

était un certain ... Chevènement. Quant au reste, le ministre de l'EN était bien entendu Jospin .

3) Comparaison de la situation avec celle des certifiés.

Le statut "originel" de ces derniers est fixé par le décret 72-581 du 4 juillet 1972 ; on constate que les deux décrets statutaires ont non seulement été pris le même jour et portent des numéros consécutifs, mais qu'il sont rigoureusement semblables en tous leurs points, à l'exception très significative du seul article 4 qui définit les vocations statutaires des deux corps, justement. Celui des certifiés dit en effet que : "Les professeurs certifiés participent aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement dans les établissements de second degré et dans les établissements de formation. Ils peuvent également assurer certains enseignements dans des établissements d'enseignement supérieur".

Cet article a par la suite subi la même addition concernant le suivi des élèves, et patin couffin (décret 89-670 du 18 septembre 1989, ici) ; pas d'adjonction relative aux fonctions de chef des travaux, en revanche. Mais c'est surtout à propos du recrutement que le statut primitif a été considérablement modifié : pas moins de vingt-trois articles lui ont été ajoutés (il en comptait vingt, initialement...) par le décret 86-488 du 14 mars 1986, lui faisant perdre son parallélisme avec le statut des agrégés. Je vous passe les détails (on y crée un CAPET, notamment, avec trois voies de recrutement, chacune de ces voies conduisant, comme le CAPES, au grade de certifié!). J'ajoute simplement, pour finir, que contrairement au statut des agrégés, le quota pour le CAPES interne est resté fixé entre dix et trente pour cent du total des postes, que les nominations par liste d'aptitude conservent la limite de une pour neuf et que les certifiés ainsi recrutés sont toujours soumis au stage.

Jean-René AUBRY,
Membre du Bureau.

• Quel avenir pour les IUT dans le cadre "3-5-8" ?

Les 8 et 23 avril derniers on vu paraître d'importants décrets (décrets 2002-481 et 2002-482) sur le "cursus licence" et le fameux "3-5-8", devenu "Licence-Master-Doctorat" :

1) Les principes des textes des 8 et 23 avril :

- Mise en place du cadre "3-5-8", avec les grades Licence, Master, Doctorat.
- Découpage en semestres et ECTS (European Count Transfer System). Un semestre = 60 ECTS environ.
- L'étudiant "construit son propre parcours de formation".

- Il peut passer au semestre suivant sans avoir validé la totalité du semestre courant.
- En cas de réorientation ou de départ à l'étranger, l'étudiant peut faire valider les crédits (ECTS) obtenus.
- Les notions d'encadrement (direction des études) et d'évaluation seront généralisées.
- Les contenus des formations ne sont pas cadrées a priori au niveau national (selon la Direction de l'Enseignement Supérieur, "on peut sortir d'un cadrage a priori des contenus")
- Les textes réglementaires précédents et les diplômes restent valables, du moins pour une période de transition. Le but avoué à long terme étant néanmoins d'augmenter la lisibilité du système en réduisant le nombre de diplômes existants.

2) Commentaire

Le ministère (plus exactement, le ministère précédent), par souci d'économie, voudrait une "UFR-isation" des IUT : en gros, il invite les IUT à préparer des licences technologiques ou professionnelles en partenariat avec les UFR : celles-ci fourniraient le "sceau" de la recherche et quelques enseignements (mais aussi un contingent d'étudiants en situation d'échec). L'IUT prêterait son savoir-faire et ses moyens dans le domaine technologique.

Le texte suivant : *"Les universités peuvent également organiser des parcours visant à de nouveaux objectifs, soit au niveau licence, soit au niveau intermédiaire. A ce titre, elles peuvent notamment [...] aménager les études en IUT par l'organisation d'enseignements facilitant l'accès des étudiants qui le souhaitent aux divers types de licence. Pour ce faire, une coopération pédagogique doit être développée entre l'IUT concernée et les autres composantes universitaires"* montre clairement que l'indépendance des IUT continue à déranger, que les UFR, en accord avec le ministère Lang, voudraient "ouvrir" le système IUT.

Ainsi, il y aurait toujours un DUT en 2 ans, suivi d'un accès généralisé, regroupant différentes spécialités de DUT, à des licences du type "licence pro" actuelle, organisées en partenariat (ou sous tutelle ?) avec les UFR, libre cours étant laissé aux initiatives de terrain.

3) La réponse des IUT :

Les IUT préféreraient, pour préserver leur spécificité et leur force, faire passer toutes les spécialités actuelles en trois années (180 ECTS), débouchant sur une licence technologique ou nouveau DUT, avec sortie possible à + 2 (120 ECTS).

Le parcours serait :

- Semestres 1 et 2 : matières fondamentales, méthodologie + initiation au domaine de spécialisation ; bilan ; réorientation éventuelle à l'issue du premier semestre.

- Semestres 3 et 4 : approfondissement ; projets tutorés ; bilan. Semestre 4 : stage + sortie ou Options
- Semestres 5 et 6 : management, gestion de projets, stages.

Les choses sont en mouvement. Il s'agit en quelque sorte pour l'ADIUT de prendre de vitesse le ministère, en faisant des propositions concrètes dès la rentrée 2003. Cela étant, les intentions du nouveau gouvernement ne sont pas encore définies clairement. On ne sait pas encore, par exemple, qui, exactement, dans le ministère Ferry, aura en charge la question des IUT !

Djamal Echikr,
Membre du Bureau.

• Le poste de secrétaire général du SAGES

A la suite de notre appel à candidature, personne ne s'est présenté pour succéder à Monsieur Thierry Kakouridis au poste de Secrétaire Général du SAGES. Nous vous informons que c'est Monsieur Guy Schoonheere qui assurera l'intérim jusqu'au prochain renouvellement du Bureau.

• Parents d'élèves

L'APPEL PEEP/FCPE ET LA REPONSE D'UN MEMBRE DU SAGES

◆ Pour information, ce savoureux morceau d'anthologie, dont le moins qu'on puisse en dire est qu'il a le mérite de l'extrême clarté : on voit à quoi est consacrée "l'action" plus ou moins manifeste des associations de parents d'élèves "officielles" (et toutes "tendances" confondues...) depuis des lustres (remarquer le grand nombre d'anciens présidents dans la liste des signataires initiaux) :

**"DEFENDRE L'ECOLE PUBLIQUE,
DEFENDRE L'EGALITE DES CHANCES CONTRE
L'IMMOBILISME ET LE CORPORATISME,
POUR L'ECOLE QUI AVANCE"**

Plus que jamais, l'Ecole doit aujourd'hui engager un effort important pour préparer les jeunes à être des citoyens accomplis dans un monde en perpétuelle évolution.

Plus que jamais, elle doit contribuer à donner un espoir à tous, et particulièrement aux plus fragiles.

L'école publique ne doit laisser personne sur le bord de la route. Elle doit faire acquérir le niveau de

compétences et de connaissances que notre société exige.

Cela ne pourra pas se faire sans des évolutions profondes des pratiques d'enseignement et des modes d'organisation du système scolaire.

Depuis trop longtemps, toutes les tentatives de réformes ont échoué.

Des corporatismes étroits ont empêché la loi de 1989, qui place l'élève au centre du système éducatif et qui fait des parents des partenaires à part entière de l'Ecole de s'appliquer pleinement.

L'enseignement secondaire ne s'est pas amélioré à proportion des moyens donnés. Ses structures et ses méthodes sont restées figées en dépit des efforts considérables faits sur le terrain par beaucoup d'enseignants.

Depuis 1997, de nouvelles réformes vitales ont été lancées, de la maternelle à l'université, pour rétablir l'égalité des chances, lutter contre l'échec scolaire, moderniser l'Education nationale.

De nombreuses mesures concrètes ont été mises en place, quelques-unes d'entre elles nous paraissent emblématiques:

- L'aide individualisée pour les élèves des collèges et lycées.
- Des programmes mieux structurés et plus cohérents du primaire à l'université.
- Un enseignement professionnel revalorisé du lycée à l'université en partenariat avec les milieux économiques pour faciliter là encore l'emploi des jeunes.
- Un effort important en faveur d'Internet et des nouvelles technologies de l'école à l'université.
- Une augmentation conséquente en matière de bourses pour les élèves et les étudiants en particulier avec le plan social étudiant.

Pour éviter l'immobilité, péril grave qui menace aujourd'hui l'école publique.

Pour soutenir les réformes qui doivent se mener avec les moyens supplémentaires indispensables

Pour permettre un véritable débat démocratique sur l'Ecole auquel tout le pays soit associé, nous vous invitons à signer ce texte.

Premiers signataires :

JANET Christian, Président de la PEEP
DUPON-LAHITTE Georges, Président de la FCPE
CHARPAK Georges, Prix Nobel
DAUSSET Jean, Prix Nobel

DE GENNES Pierre-Gilles, Prix Nobel

JACOB François, Prix Nobel

LEHM Jean-Marie, Prix Nobel

BOCQUET Jean-Pierre, Professeur d'Hygiène à l'Université de Nice, Ancien Président de la PEEP

HUI Jacques, Ancien Président de la PEEP

CORNEC Jean, Ancien Président FCPE

MAILLES Jean-Pierre, Ancien Président de la FCPE "

◆ Réponse

Je me suis permis de rectifier quelques lignes de l'appel FCPE/PEEP :

Remplacer : "*Contre l'immobilisme et le corporatisme*"
par :

Contre la mainmise des intérêts particuliers sur le système éducatif.

Remplacer : "*L'école publique ne doit laisser personne sur le bord de la route. Elle doit faire acquérir le niveau de compétences et de connaissances que notre société exige.*"

par :

L'école publique doit donner à tous les mêmes chances de réussir. Elle doit donner à chacun, selon ses capacités et son travail, le niveau de compétence et de connaissances lui permettant de devenir un citoyen et un acteur de la vie sociale, économique et culturelle. L'évolution économique, par notamment le partage mondial du travail, condamne les pays développés, s'ils veulent assurer un maintien de la qualité de vie de leurs citoyens, à une augmentation de la valeur ajoutée produite par chaque individu et donc à une élévation moyenne du niveau de qualification. On ne peut y parvenir sans un système éducatif performant.

Remplacer : "*Cela ne pourra pas se faire sans des évolutions profondes des pratiques d'enseignement et des modes d'organisation du système scolaire.*"

par :

Cela ne pourra pas se faire sans un retour à des valeurs fondamentales (respect d'autrui, travail), se traduisant par des avancées dans la manière dont sont traités les enseignants par leur employeur (l'Etat), ni sans un effort des parents dans l'éducation qu'ils donnent à leurs enfants en vue de les socialiser. Cela nécessitera aussi d'abandonner certaines utopies égalitaristes et de redonner au système éducatif le rôle d'orientation et de sélection qui doit être le sien.

Remplacer : "*Des corporatismes étroits ont empêché la loi de 1989, qui place l'élève au centre du système éducatif et qui fait des parents des partenaires à part entière de l'Ecole de s'appliquer pleinement.*"

par :

Des pressions continues provenant aussi bien des parents que de certains cercles internes à l'Education Nationale ont conduit à considérer l'élève comme le centre du système éducatif, reproduisant un schéma d'éducation laxiste de société riche qui place l'enfant au centre du cercle familial.

L'oubli de la finalité du système éducatif dans ce schéma a conduit à déstructurer l'école et à en faire un instrument de reproduction des structures sociales en place.

Ces modifications étant apportées au texte, je n'aurais aucune réticence à faire figurer ma signature aux côtés de celles de MM CHARPAK, DAUSSET, DE GENNES, JACOB et LEHM. J'ajoute, nonobstant tout le respect que je dois à des individus distingués par le plus élitiste qui soit des systèmes culturels et scientifiques, qui à ce titre ne peuvent manquer de savoir prendre quelque recul par rapport à des situations complexes, et

paraphrasant un précepte bien connu dans nos campagnes dauphinoises, que si chacun veut bien rester dans son champ, les vaches seront bien gardées".

Jean-Pierre DESMOULINS,

Ingénieur et professeur agrégé de génie électrique.

CEUX DE L'AUTRE BORD : DES PARENTS D'ELEVES "QUI VEULENT SAUVER L'ECOLE"
--

◆ Nous publions maintenant le MANIFESTE rédigé par le collectif des "PARENTS EN COLERE QUI VEULENT SAUVER L'ECOLE" :

En colère contre les *horreurs "méthodologiques"* dont nos enfants sont abreuvés à longueur d'année. A qui veut-on faire croire que la maîtrise du français, outil fondamental de la pensée, se fonde sur des "séquences narratives" et des "schémas actanciels" ? A nos enfants qui, en fin de collège, ne font pratiquement pas la différence entre un infinitif et un participe passé ? Aux lycéens qui *éprouvent les plus grandes difficultés à s'exprimer et à écrire correctement* ? A nous parents, dont l'esprit a été nourri par les oeuvres de nos plus grands auteurs ?

En colère contre nos ministres qui viennent d'élaborer une énième réforme du primaire, *réduisant* l'apprentissage du français de neuf heures à six heures par semaine et celui de la grammaire à une heure et demie quand il en faudrait au moins une par jour - apprentissage s'appuyant sur des méthodes qui, depuis des années, ont prouvé leur inefficacité puisqu'un grand nombre d'enfants arrivant au collège *ne maîtrisent ni l'orthographe ni la grammaire*.

En colère contre ces mêmes ministres qui, plaçant hypocritement les élèves "au centre de l'école", *vidant* les programmes de tout contenu digne de ce nom et *dénaturant* la mission même des professeurs, *refusent* à nos enfants le droit essentiel de savoir pour *comprendre*.

En colère contre les organisations de parents d'élèves et leurs responsables, à ce point *fourvoyés* qu'ils souscrivent à la mise en place des "itinéraires de découverte", monstrueuse imposture masquant la *disparition* catastrophique de la *transmission des connaissances*.

En colère contre *l'égarement* de beaucoup de parents qui confondent éducation (leur rôle) et enseignement (le rôle des professeurs).

En colère contre les inspecteurs de l'Education nationale qui ont recours aux menaces de sanctions administratives pour *contraindre* les professeurs à céder devant cette *politique d'abrutissement généralisé*.

En colère contre l'inertie de trop nombreux enseignants très souvent usés, désabusés, déconsidérés et qui, du fond de leur *solitude morale*, ne savent plus comment *réagir*, subissant avec accablement ces humiliantes mascarades.

En colère contre ceux qui nous gouvernent parce qu'ils ont fait le lit de cette *criminelle entreprise* et laissent derrière eux une école *tragiquement délabrée*.

En colère lorsque nous essayons, amers et désespérés, de transmettre à nos enfants, pour ne parler que du français, un minimum d'orthographe et de grammaire.

Il est temps que *chacun* prenne ses *responsabilités* !

Il est temps que les parents lucides se fassent *entendre* !

Il est temps que les professeurs *exigent la restauration d'une école intelligente* !

Il est temps d'expliquer aux élèves que *leur avenir en dépend* !

Il est temps que s'organise un *vaste mouvement national de protestation* !

Il est temps que tous les citoyens concernés s'unissent dans une *résistance acharnée face au crime en train de se commettre contre la culture et la liberté qu'elle féconde* !

COLLECTIF DES PARENTS EN COLERE QUI VEULENT SAUVER L'ECOLE

Pour nous rejoindre et signer cette pétition nationale : parents@autonomie.org ou scarlatti@free.fr

• Contre le collège unique ? Les avis divergent .

♦ Pétition contre le Collège Unique, "une utopie qui produit des dégâts bien réels".

1 – Il est protégé des critiques par des fausses évidences qu'il est sacrilège de dénoncer.

A – Le collège unique compenserait l'hétérogénéité initiale des élèves

Faux : c'est un véritable massacre des intelligences qui gâche définitivement les chances de 10% d'élèves dont l'intelligence plus concrète n'est pas reconnue par ce type de formation. Le passage sans exigence de niveau les prive de bases fondamentales, ce qui les décale, puis les exclut d'un apprentissage réel. Sont également compromises les chances de 10% supplémentaires d'élèves moyens qui glissent vers la facilité et le désintérêt dans des classes où les problèmes de discipline et de concentration interdisent un véritable enseignement.

B – Le collège unique constituerait un brassage social utile à la démocratie.

Faux : creusant les écarts scolaires, il attise les antagonismes, les rancœurs, et crée les exclusions. Il prive une partie des élèves de toute confiance en eux, ce qui peut conduire à la déscolarisation et à la violence.

Faux : seuls les collèges qui assurent un niveau permettent la promotion sociale.

C – Le collège unique permettrait de hausser le niveau moyen.

Faux : il fait régresser tout le monde car les uns s'ennuient, d'autres sont en échec de plus en plus définitif, et les derniers se demandent pourquoi travailler puisque l'on passe de toute façon dans la classe supérieure.

D – La sélection et l'orientation seraient préjudiciables aux élèves.

Faux : l'académie de Rennes, qui continue, contre vents et marées à faire redoubler dès les petites classes, et à orienter les élèves vers des parcours diversifiés, est l'académie qui a le plus fort taux de réussite au bac, mais surtout le plus fort taux d'élèves sortant du système scolaire avec une formation et un diplôme.

2 – Pourquoi maintenir ce collège unique illusoire malgré le jugement sans appel de la majorité des professeurs ?

Notre analyse n'est pas celle de professeurs "fossiles", que la retraite va exclure massivement de l'enseignement. Elle est partagée par plus de 70% des jeunes professeurs ; d'après une enquête de la SOFRES , l'absence d'exigence de niveau pour passer dans la classe supérieure, l'hétérogénéité, et le nombre d'élèves par classe, sont les principales sources d'échec lié à l'école.

Pourquoi, alors, cette union sacrée entre le gouvernement, les directions des syndicats de gauche, et celles des associations de parents d'élèves ?

-Parce que c'est un dogme idéologique qui affirme magiquement un rêve égalitariste en niant la réalité et en se privant ainsi des véritables outils pour se rapprocher de ce but.

-Parce qu'un collège qui n'assurerait pas seulement un enseignement minimum pour tous, coûterait plus cher. En effet, il garderait les élèves le temps qu'il faut, dans de petites structures, pour qu'ils apprennent à leur rythme, non seulement les bases essentielles, mais les savoirs diversifiés où ils pourraient se qualifier.

-Parce que la mission du collège est dévoyée : la socialisation et la garderie sont devenues bien souvent, dans les zones difficiles, ses fonctions principales ; c'est alors l'instruction qui en pâtit.

3 – Que voulons – nous ?

-Déterminer de réels niveaux de classes par la définition de pré-requis, y compris pour l'entrée en 6^e (différents des parodies de tests actuelles, et du futur brevet). Cela suppose de redonner aux professeurs, qui sont des professionnels, la décision d'orientation.

-Considérer le redoublement comme une chance et non comme une sanction. Le but n'est pas de traverser les années de collège le plus vite possible, mais d'y apprendre quelque chose.

-Doublé les classes de 5^e, 4^e et 3^e par des classes de réflexion à effectifs allégés (20 élèves maximum), temps de pause salubre à l'issue duquel l'élève pourrait, soit revenir dans le circuit général (en 5^e, 4^e ou 3^e), soit être orienté en 4^e ou 3^e techno ' intégrées au lycée professionnel, afin que cette formation ait son autonomie, et se prolonge si possible vers un avenir de bac professionnel. Cette orientation en *classe de réflexion* ne pourrait s'envisager qu'une fois pour un élève pendant la durée du collège. Un élève se verrait donc offrir deux possibilités, selon les raisons de son échec dans une classe : ou bien le redoublement, ou bien une classe passerelle entre la classe révolue et la classe à venir, cette passerelle pouvant constituer également une orientation future vers une formation temporairement ou définitivement plus concrète et plus courte.

Il en va du collège comme de l'école élémentaire et du lycée : l'école retrouvera valeur et dignité pour les élèves s'ils savent clairement pourquoi ils y rentrent, ce qu'elle peut apporter à chacun, et à quelle condition l'obtenir.

Association " SAUVONS L'ECOLE ! "

<http://www.geocities.com/Athens/Thebes/8739/>

Pétition parue en juin 2001 et à nouveau envoyée sur nos listes Internet SAGES en juin 2002.

◆ Pourquoi je ne signerai(s) pas la pétition contre le Collège Unique

Le collectif français "Sauvons l'école !" vient de lancer une "pétition contre le Collège Unique". J'ignore si on invite les Belges à la signer. Mais puisque le débat rejoint assez bien celui, récurrent en Belgique, sur le "premier degré commun", je me sens concerné. Comme, de plus, les auteurs de la pétition sont des amis et des camarades de combat, je me sens interpellé. Voici donc pourquoi, même si j'étais un enseignant français, je refuserais d'apposer mon nom au bas de ce texte.

Cette pétition mélange le vrai et le faux. Il est vrai que les élèves arrivent au Collège avec des différences de niveau telles qu'elles ne permettent guère d'assurer un enseignement qui soit à la fois commun et garantissant une formation générale digne de ce nom. Par contre il est faux, il est même inadmissible, de qualifier le collège unique d'"utopie" et de "dogme idéologique". D'autres pays – au rang desquels des pays capitalistes, comme la Suède, le Danemark ou la Norvège, et des pays "à économie dirigée", comme l'ex-RDA – parviennent ou sont parvenus à maintenir les élèves dans un tronc commun d'enseignement de haut niveau, jusqu'à 16 ans ou plus, et avec des taux d'échec négligeables.

Si un pourcentage important d'élèves (sans doute bien davantage que les 10% évoqués dans la pétition) est aujourd'hui dans l'incapacité de suivre, au premier cycle de l'enseignement secondaire, un cursus qui ne braderait pas l'accès à une vaste culture commune, alors la première question à se poser n'est pas "comment gérer cette inégalité ? ", mais bien "est-elle inévitable ? ". Or, dans le

débat sur l'hétérogénéité, les ténors des deux bords semblent aujourd'hui d'accord sur une chose au moins : ils répondent par l'affirmative à cette dernière question. Oui, disent les uns, l'inégalité est inévitable et donc ("par souci démocratique") il faut des classes hétérogènes. Oui, disent les autres, l'inégalité est inévitable et donc ("par souci de qualité") il faut des classes de niveau.

C'est aussi ce que sous-entend le texte de la pétition qui nous est proposée, en affirmant qu'il y aurait des enfants ayant "une intelligence plus concrète". Cette espèce de naturalisation des capacités constitue ni plus ni moins un retour à la vieille idéologie des dons, réputés innés et immuables. Celle-ci a pourtant été plus d'une fois condamnée devant le tribunal de la raison scientifique et s'accommode d'ailleurs fort mal de la permanente détermination sociale des réussites scolaires. A moins de croire au caractère génétique du statut d'ouvrier, on voit mal pourquoi les enfants issus de cette classe-là auraient *a priori* une intelligence plus "concrète" que les autres (si tant est que le concept d'intelligence "concrète" ou "abstraite" signifie quelque chose). Que les enfants du peuple aient un autre rapport aux savoirs, et certainement un rapport moins positif à l'école telle qu'elle leur est proposée, c'est sans doute vrai. Mais cela n'a rien à voir avec les formes concrètes ou abstraites de l'intelligence ; cela nous interroge plutôt sur la façon dont nous — les enseignants avec nos pratiques et nos moyens, l'école avec ses programmes et ses conditions d'organisation — construisons l'intelligence des uns et des autres.

Revenons un instant aux pays scandinaves. Qu'est-ce qui différencie fondamentalement leur système éducatif des nôtres (belge et français) et qui permettrait d'expliquer leur succès ? Le caractère innovant de leurs pratiques pédagogiques et de leur organisation, diront certains. Ce n'est peut-être pas tout à fait inexact, mais cela passe en tout cas à côté de l'essentiel, à savoir : les conditions matérielles (qui rendent possibles des pratiques efficaces ou qui diminuent les dégâts de pratiques inefficaces). La France et la Belgique consacrent respectivement 3.621 \$ et 3.813 \$ par an à chaque élève de l'enseignement primaire. La Suède en dépense 5.491, la Norvège 6.315 et le Danemark 6.596. Ces pays comptent en moyenne, selon les niveaux d'études, 20 à 40% d'élèves en moins par classe que nous. S'il n'y a pas d'intelligence définitivement "concrète", il n'y a pas d'avantage de miracle pédagogique.

Dès lors, le débat est faussé. Faut-il maintenir ensemble des élèves si différents (quitte à baisser le niveau)? Ou faut-il introduire une sélection plus précoce (mais qui sera nécessairement sociale)? C'est la peste ou le choléra! Refusons cette alternative et revendiquons haut et fort que l'on donne enfin à l'enseignement primaire les moyens matériels (le temps et l'encadrement) qui permettraient de le rénover véritablement, en termes de pratiques et de programmes, afin que tous arrivent au Collège avec des acquis comparables.

Pourquoi ne le fait-on pas ? Parce que ça coûte, bien sûr. Et la pétition a raison de souligner la volonté de rogner sur les budgets. Mais surtout parce qu'on peut se le

permettre, parce que l'évolution des économies capitalistes n'exige plus une élévation générale des niveaux d'instruction (pour ne pas parler d'une démocratisation, dont elle n'a jamais eu besoin). Dans une économie chaotique et imprévisible, le savoir est, disait Edith Cresson, "un produit périssable". Dès lors l'école n'a plus à instruire, qu'elle se contente de transmettre les compétences, les savoir-être et les savoir-faire qui forment des travailleurs flexibles et adaptables. La masse croissante des emplois à très faible niveau de qualification (250 000 postes d'ici 2008 aux USA dans le seul secteur du fast-food et du fast-drink) permet d'abaisser le niveau des exigences scolaires communes. Les 20 à 30% de travailleurs de haut niveau, fer de lance de la compétition économique, pourront recourir à des "offreurs d'éducation plus innovants" (dixit la Commission Européenne) que l'école publique.

Le "rêve égalitariste", dont parle la pétition, n'est que le semblant d'humanisme dont se drapent les fossoyeurs de l'école publique. En le qualifiant d' "utopie" ou de "dogme idéologique" on commet une double faute impardonnable : d'une part on fait beaucoup trop d'honneur à son ennemi, car on lui prête des intentions égalitaristes qu'il n'a jamais eues ; et d'autre part on se disqualifie soi-même, car on se coupe de tous ceux qui luttent, sincèrement cette fois, pour la démocratisation de l'enseignement.

Cette pétition me chagrine, car elle confirme derechef le sentiment que me laisse chaque voyage dans le monde de l'enseignement en France : voilà un pays qui, par ses traditions, son histoire, son tissu associatif et militant, a les meilleures chances de résister à la "marchandisation" de l'enseignement, d'être même un fer de lance dans cette lutte. Et le voilà divisé, jusque dans ses organisations syndicales, en de vaines querelles entre "hyper-pédagos" et "ultra-républicains". Les uns ne jurent que par les "pratiques", sans voir que le débat sur la pédagogie est indissociable de -et subordonné à- la question des objectifs et des moyens ainsi qu'à la prise en compte de l'environnement socio-économique où baignent les systèmes éducatifs ; les autres s'accrochent à l'école du passé, sans voir que celle-ci ne "fonctionnait" précisément que dans la mesure où elle s'appuyait sur la ségrégation sociale, qu'elle la justifiait et qu'elle la renforçait. Les uns soutiennent les réformes décrétées par leurs ministres, parce qu'ils se reconnaissent dans les intentions démocratisantes qu'ils affichent. Les autres combattent ces mêmes réformes, mais en rejetant l'idée même de démocratiser les études. Finalement, les uns et les autres croient naïvement ce qu'on leur raconte, au lieu de voir la réalité : derrière les objectifs affichés par les réformes, il n'y a, en essence, que la mise en œuvre systématique du programme éducatif élaboré par une autorité supérieure, le grand capital international.

Pourtant, dans le combat contre cette force-là, on aurait bien besoin que les bonnes volontés "pédagogiques" et "républicaines" s'unissent enfin au lieu de se diviser.

**Nico HIRRT,
3 juin 2001.**

Nico HIRRT dirige l'APED

(l'Appel Pour une Ecole Démocratique, Belgique)
<http://users.skynet.be/aped/Aped/Aped01Present.html>,

Il est l'auteur de :

-L'école prostituée, l'offensive des entreprises sur l'enseignement, Editions Labor, collection Espace de Liberté, 2001.

-Les nouveaux maîtres de l'Ecole - L'enseignement européen sous la coupe des marchés, Editions EPO & VO-Editions, 2000.

-Tableau Noir. Résister à la privatisation de l'enseignement, avec Gérard de Selys, Editions EPO, 1998.

-L'école sacrifiée. La démocratisation de l'enseignement à l'épreuve de la crise du capitalisme, Editions EPO, 1996.

♦ Mais c'est aussi la question du collège unique qui entrain en jeu, et sans doute une pétition sur le prix des cantines m'eût laissé plus indifférent ...Je l'ai pratiqué, ce collège, durant la dernière décennie [...]

Je n'ai jamais manqué d'en critiquer de nombreux aspects ; je me suis roulé par terre de désespoir devant l'état de délabrement psychique et intellectuel des élèves que nous livrait, si j'ose dire, le primaire. Ce collège m'est toujours apparu comme une hypocrite machine à trier, mais dont les principaux défauts, si l'on se retourne un peu sur de nombreux débats, résidaient surtout dans le fait qu'il mêlait la racaille à la petite bourgeoisie (pour la grande, et même la moyenne, le problème ne s'est jamais posé) et qu'il était fatigant (et non gratifiant) d'y enseigner. Défauts indiscutables, certes !

Mais la valeur éthique de son refus (et le respect du souci républicain d'égalité) m'apparaissent infiniment plus préoccupants, ou, en tout cas, dignes d'être débattus. Car enfin, la fin du collège unique comme remède ? Mais, mes bons amis, c'est là que les choses prennent un tour encore plus scandaleux [...] . Il va donc s'agir de trier "pour leur bonheur" les enfants en souffrance scolaire ? Je n'ose imaginer qu'un agrégé puisse un seul instant ne pas éclater de rire à ce seul énoncé : il ne s'agit pas de cela, il s'agit d'*achever le processus de sélection sociale*, après avoir bien fait souffrir les enfants de sorte que, sait-on jamais, ce serait merveilleux ! , l'orientation vers l'inéluctable médiocrité de la condition future de nombre d'entre eux leur apparaisse, à cet instant, comme un geste de charité et de compréhension !

Tenez, rions un peu en jouant avec la chose : je pourrais même soutenir que je suis *absolument pour le collègue unique*; car lui seul a le mérite éclatant de révéler à quel point, en sortie du primaire, les inégalités ont été déjà sinon créées du moins entérinées, et comme "naturalisées" ; et de là il nous force à porter le regard sur les véritables origines des inégalités scolaires. [...]

elles prennent leur source dans *l'habitus initial*, et se figent aux premiers échecs, aux premiers retards ; ou , si rarement que c'en est à pleurer, se dénouent, au moins un peu, au hasard de telle ou telle bonne rencontre de maître ou de maîtresse, à condition qu'elle soit extrêmement précoce.

D'où ce que je tiens pour une faute majeure de la gauche pédagogique (et même un crime contre l'intelligence) : avoir porté au niveau de la licence et donc augmenté les "instituteurs", alors que la seule action un tant soit peu efficace contre les inégalités originelles eût pu consister à recruter massivement, et pour le même prix, des instituteurs de petites classes.

Notez bien que l'échec de tout cela ne perturbe que modérément l'actuel gouvernement (tout de même, ça devrait gêner les contempteurs de la chose!), qui n'hérite pas du précédent que des choses nuisibles à la bonne marche de notre douce France : certes, l'affaiblissement relatif des élèves et étudiants scientifiques le préoccupe (encore que, lorsque que l'on sait à quelles tâches sont employés nombre des ingénieurs des Ensi par exemple...), mais l'impossibilité pour un grand nombre de passer au lycée, et encore mieux de survivre au collège, l'arrange bien : la France a besoin de bras dans de nombreux secteurs, et n'aurait pas tant de chômeurs si ces jeunes gens étaient plus nombreux à consentir plus vite à leur destin.

D'où l'idée merveilleuse d'une orientation précoce à nouveau possible : remonter le niveau de quelques filières en se débarrassant des lambins, garnir les larges troupes de mini spécialistes ou de faux techniciens. Le monde comme il va, n'est ce pas ? [...].

Christian LE BOURDON,
Professeur agrégé de lettres modernes,
1^{er} juillet 2002.

♦ Je soutiens depuis sa création, il y a vingt-six ans (et non sans en avoir souffert quelque déconsidération de la part du "milieu"), que le collège unique est au mieux une pure niaiserie (Alain eût employé un mot plus fort), au pire un sabotage délibéré ; en vieillissant, je penche chaque jour davantage vers la seconde éventualité, laquelle m'a toujours été une certitude, du reste, concernant les instigateurs de la réforme Haby, mais me paraît la seule possible chez tous ses sectateurs, aujourd'hui que l'on peut voir quelles en sont les conséquences. Mais au vrai, ces conséquences n'étaient-elles pas prévisibles *dès le début* ? Quelque généreuse que puisse sembler l'idée du collège unique (encore qu'il y aurait à dire sur ce genre de générosité), elle n'en est pas moins complètement imbécile (sauf à supposer, ce dont je ne me priverai pas une seconde, qu'elle recouvre des intentions bien arrêtées qui n'ont absolument rien de généreux, tout au moins pour leurs bénéficiaires affichés).

Car qui peut raisonnablement penser, ayant l'usage normal de ses facultés mentales, que les hommes sont à ce point identiques qu'ils peuvent recevoir, quatre années durant, le *même* enseignement au *même* rythme, à moins de vider ledit enseignement de toute substance réellement significative et/ou réduire ledit rythme à un *largo sostenuto*. Et c'est bien cette alternative (non exclusive...) que l'on constate dans les faits aujourd'hui.

Et que l'on veuille bien ne pas me rétorquer, s'il vous plaît, que je développe là un point de vue "bourgeois", voire "réactionnaire", si ce n'est (anathème absolu!) "fasciste", que le défaut d'identité des hommes relève de l'acquis, et donc du *social*, et que justement, le collège unique vise à compenser les "inégalités sociales". Que l'acquis joue un rôle dans les inégalités entre les hommes, ce n'est certes pas moi qui le nierai. Mais en dehors du fait que prétendre à considérer l'acquis comme la *seule* raison de ces inégalités relève du pur *a priori*, j'aimerais bien que l'on me montrât *en quoi* le collège unique a jamais pu compenser quelque "inégalité sociale" que ce soit. Un minimum d'honnêteté intellectuelle (dont j'espère pouvoir encore créditer mes contemporains) devant les *faits* (qui sont têtus, comme disait Lénine) conduit aujourd'hui, après vingt-cinq ans d'expérience, à constater que, bien loin d'avoir accompli la mission (prétendue...) qu'on lui assignait, le collège unique aboutit à l'exact contraire : les "défavorisés" et les "favorisés" le sont plus que jamais (socialement s'entend), et je préviens que je vais beaucoup rire si l'on m'oppose que ce n'est pas le principe qui est mauvais, mais l'application qu'on en a fait (la chanson est assez vieille et on l'a serinée en bien des lieux et à bien des époques, chaque fois que les résultats patents contredisaient ceux qui avaient été annoncés).

La vérité me force à reconnaître, cependant, qu'il est une catégorie de "défavorisés/favorisés" où le collège unique a parfaitement joué son rôle de rééquilibrage : c'est la catégorie *intellectuelle*. Les fils du peuple les mieux doués, au lieu de se voir proposer une structure où leurs talents pouvaient leur permettre de rivaliser avec leurs homologues nantis, se sont vus confiner (et sans compensation possible, contrairement aux seconds) dans un système abêtissant les conduisant à l'acquisition d'un papier ne représentant plus rien (à moins de disposer des appuis nécessaires à le faire valoir), eux qui n'ont que le seul recours de l'instruction véritable (et son attestation officielle : le diplôme à valeur reconnue) pour accéder aux positions que leur mérite leur destine. Les fils de nantis médiocres (et il y en a beaucoup, même s'ils ne le sont évidemment pas tous) sortent *a contrario* largement gagnants d'un système où ils ne sont plus obligés de fournir davantage qu'ils ne le peuvent, et partant, parviennent à se parer de titres, certes sans signification, mais que leur parentèle peut toujours faire semblant de considérer pour leur assurer, en parfaite bonne conscience, les emplois qu'ils ne méritent pas. On me dira (et je le reconnais) que je déborde là de la seule question du collège unique ; mais ce n'est qu'en apparence, car ce sont l'esprit et les conséquences de ce dernier qui alimentent

tout le système, et que l'on appelle (que l'on ose appeler!) officiellement l'école "démocratique". Une telle école n'a rigoureusement rien de démocratique : c'est tout au plus un *trompe-couillon* !

On comprendra, dans ces conditions, que je me range sans hésiter aux côtés de [...] dans sa dénonciation du collège unique [...]. Et je voudrais, pour finir, dire deux mots de la très instructive étude de la DPE que nous a transmise [...]. Si l'on fait abstraction de la fausse objectivité que présente ce rapport (et qui consiste à instrumenter artificiellement certains chiffres, pour conclure (implicitement) à l'importance du facteur social et (explicitement) à l'individualisme, censément condamnable, des professeurs), on constate que les différences relevées entre les élèves de collège tiennent pour l'essentiel (aux deux-tiers pour le "cognitif" et en quasi-totalité pour le "socio-affectif" : *sic*) au facteur *individuel*. Eh oui ! Lénine avait décidément bien raison de dire que les faits sont têtus : collège unique ou non, c'est encore la variété des individus qui fait la différence. Mais que les nantis se rassurent : à défaut d'avoir été résorbée, elle ne signifie maintenant plus rien. L'essentiel est donc préservé grâce au collège unique. Vive le collège unique !!!

Jean-René AUBRY,
Professeur agrégé de mathématiques,
juin 2002.

• **Listes Internet du SAGES: Echanges choisis**

DE LA PERTINENCE D'UN SYNDICAT D'AGREGES

Liste Agrégés-Lycées-Collèges

• A.M.

[...]Je doute néanmoins de la pertinence d'un syndicat des agrégés. Sans doute ont-ils des intérêts particuliers qu'il convient de défendre, mais, dans la situation présente, ces intérêts m'apparaissent, très sincèrement, comme assez dérisoires. Sauvons d'abord ce qui peut être sauvé de l'instruction publique dans ce pays, ensuite, et seulement ensuite, nous nous intéresserons aux problèmes des agrégés.

Je doute également que les agrégés soient en première ligne. Beaucoup de choses me paraissent se jouer à l'école primaire. Et la situation de ceux parmi les instituteurs qui n'ont pas contracté le virus de l'école "moderne" est désastreuse. Ils sont dans l'isolement le plus total, et subissent en outre le mépris général. Il me paraîtrait beaucoup plus pertinent de créer une structure, syndicale ou autre, qui rassemble instituteurs et professeurs, ceux du moins qui sont prêts à s'engager dans une lutte pour la défense et la reconstruction d'un enseignement digne de ce nom.

Je ne connais presque pas le SAGES. Je suis allé sur votre site. Ce que j'y ai lu n'est pas sans intérêt, mais vous semblez fort préoccupés par l'aspect technique des choses. Je ne pense pas qu'il faille y perdre trop de temps et d'énergie.

Le système d'instruction publique fait l'objet d'une attaque globale, à tous les niveaux. Nous devons mettre au point une riposte adéquate.

• J.R.A.

Mon cher collègue,

J'avoue avoir quelque mal à vous suivre. Vous nous dites douter de la pertinence d'un syndicat d'agrégés, les intérêts particuliers de ces derniers vous apparaissant assez dérisoires au regard de la situation générale de l'instruction publique. Je tombe d'accord avec vous quant au caractère très préoccupant de cette situation et quant à la nécessité de la redresser. Mais faut-il en conclure pour autant que toute autre considération doive impérativement s'effacer devant celle-là ? C'est pour le moins douteux. Pour prendre une image, à supposer qu'un incendie de forêt menace des habitations, va-t-on sacrifier les dites habitations pour se consacrer exclusivement aux foyers de l'incendie ? Et n'est-il pas compréhensible, au contraire, que leurs propres habitants se mobilisent pour sauver leurs maisons ? Vous allez sans doute me répondre que l'agrégation n'est nullement menacée, puisque vous doutez aussi que les agrégés soient en première ligne. Je suis loin de partager votre sentiment : l'agrégation est bel et bien menacée ; toute la racaille des pédagogues et de leurs affidés l'a depuis longtemps dans sa ligne de mire et l'exécuteur des basses oeuvres de la dite racaille (je veux parler du SNES) est en train de préparer les esprits à sa suppression.

Peut-être allez-vous me dire que je ne fais là que déplacer le problème, et que la suppression de l'agrégation n'est en fin de compte que d'importance mineure à l'égard de la destruction en marche de notre système d'instruction. Ce serait ne pas aller au fond des choses. De par le prestige qu'elle s'est acquis au cours de l'histoire (prestige dont elle jouit encore, quoi qu'en disent ses détracteurs), l'agrégation est un symbole, et mieux encore, un symbole *en actes*. Je veux dire par là que son caractère résolument disciplinaire, le haut niveau universitaire de ses épreuves, les garanties d'impartialité apportées dans l'évaluation de ses candidats (épreuves écrites *anonymes*, épreuves orales jugées *collégalement*) témoignent *de facto* d'un attachement au savoir vrai, à l'exclusion de toute considération typologique ou idéologique chez ses lauréats et en complète contradiction avec les thèses comportementalistes qui tendent à prévaloir aujourd'hui. Je veux bien concéder que la précédente description est très idéale, et qu'au surplus elle n'est pas proprement caractéristique de l'agrégation ; mais c'est cependant l'objectif qu'il faut se fixer et dont l'agrégation est l'exemple le plus achevé. Et le fait est que les qualités conférées par ce caractère (idéal si l'on veut) de l'agrégation emportent des conséquences majeures dont trois méritent d'être soulignées :

- 1) Elles réclament un système d'instruction antérieur qui rende leur acquisition et leur expression possibles.
- 2) Elles participent, à travers ceux qui en disposent, à la perpétuation de ce système.
- 3) Elles fondent l'indépendance intellectuelle (ou la liberté pédagogique, si l'on préfère) de ceux qui les ont acquises.

Voilà qui me semble beaucoup mieux s'accorder avec vos propres positions (telles que vous les énoncez ailleurs) qu'aux funestes théories des réformistes de tout poil (SNES en tête, bien entendu). Contrairement donc à ce que vous semblez penser, la défense de l'agrégation n'est pas une préoccupation dérisoire, et jusque dans votre optique personnelle : l'agrégation représente, en quelque sorte, le dernier bastion qui résiste encore à la débâcle généralisée. Et c'est peu de dire que, cet ultime bastion une fois pris, les chances de restaurer l'instruction publique seront minces : elle seront à peu près *nulles* (et la clique pédagogisante ne s'y trompe pas). Il suffit pour s'en convaincre de regarder dans quel état se trouve le concours immédiatement inférieur, savoir le CAPES : en grande partie aux mains des gourous des IUFM, il va maintenant pouvoir s'obtenir sans même la possession de la licence ! L'agrégation disparue, le grand corps unique fondant les actuels agrégés, certifiés et professeurs des écoles ne sera guère éloigné, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer ; et on peut compter sur le SNES pour ne pas manifester une grande opposition.

Défendre l'agrégation (et donc les agrégés), c'est ainsi défendre la vision de l'instruction publique que vous déclarez vôtre (et donc tous ceux qui la partagent). Et à cet égard, le reproche que vous adressez au SAGES de trop se préoccuper de "l'aspect technique des choses" ne me paraît pas pertinent : dans la guerre d'usure que mène le ministère et ses acolytes contre l'agrégation, le première des priorités pour nous est évidemment de consolider nos acquis réglementaires favorables (que ledit ministère tente de miner par moult moyens insidieux), le mieux étant encore (faute de pouvoir l'obtenir gracieusement) la voie juridictionnelle (en espérant que le Conseil d'État ne se montre pas trop complaisant vis-à-vis de l'administration, occurrence qui n'a malheureusement rien d'exclusivement hypothétique...). Mais, ceci énoncé, le SAGES n'a jamais prétendu que le combat pour l'instruction publique devait se restreindre à la défense de l'agrégation, ni pour lui, ni pour les autres. Il m'est évident qu'aujourd'hui, tout doit être défendu à tous les niveaux ; mais je pense aussi, m'accordant en cela avec le regretté Curmoussier qui disait que l'honnête homme parle bien de ce qu'il connaît et de ce qu'il aime, que chacun sera d'autant plus efficace qu'il combattra, sans nécessairement négliger ce qui se passe ailleurs, sur son propre terrain, qu'il connaît mieux que quiconque ; c'est dans cet esprit que s'est créé le SAGES pour les agrégés, et il serait fort bon, à mon avis, que les autres catégories de collègues suivent son exemple. Sans doute est-il souhaitable, dans cette optique, d'organiser une coordination des forces (qui s'affaibliraient à rester

éparses) ; et ce pourrait être l'objet d'une fédération, réunie autour d'une conception commune de l'instruction publique, mais où chaque partenaire garderait sa spécificité propre et ses prérogatives d'action dans son domaine. Voilà la forme que devrait prendre, à mes yeux, une riposte adéquate à l'attaque globale que vous dénoncez à fort juste titre, forme bien mieux appropriée qu'un grand rassemblement multi-confessionnel dont les "gros" syndicats actuels nous fournissent l'exemple, avec l'efficacité que tout un chacun peut constater.

- A.M.

Cher collègue,

La "*situation générale de l'instruction publique*" n'est pas "*très préoccupant[e]*", elle est **désastreuse**. D'ores et déjà, l'institution est devenue un **champ de ruines** [...]. "*Faut-il en conclure*", demandez-vous, "*que toute considération doit impérativement s'effacer devant celle-là ?*" Ma réponse sera sans ambiguïté : **oui**. Votre comparaison de l'incendie ne me semble pas appropriée. Disons plutôt que le navire est en train de sombrer, au beau milieu de l'océan, avec 2000 passagers, qu'il y a quelques places dans les canots de sauvetages, et que le SAGES veut sauver l'argenterie.

Que l'agrégation soit menacée, je n'en disconviendrai pas. Mais l'évolution de l'école primaire (laquelle, à terme, conduit précisément à la disparition de l'agrégation - l'inverse n'étant pas vrai) est beaucoup plus préoccupante. A quoi diable servirait-il qu'il y eût des agrégés pour enseigner à des analphabètes, je vous le demande.

Vous faites de l'agrégation un symbole. Elle n'est que cela.

Vous ajoutez qu'elle serait "*le dernier bastion qui résiste encore à la débâcle généralisée*". Non. L'agrégation est un concours. Elle indique donc un niveau relatif. La baisse générale du niveau ne peut pas ne pas avoir influé sur le sien. Qu'on le veuille, ou non.

- J.R.A.

Vous écrivez : La "*situation générale de l'instruction publique*" n'est pas "*très préoccupant[e]*", elle est **désastreuse**. D'ores et déjà, l'institution est devenue un **champ de ruines**"

Réponse : Je ne vais pas faire la guerre pour des questions de superlatif ; mais je persiste et je signe : la situation est très préoccupante, mais je ne la considère pas encore comme définitivement perdue (faute de quoi je ne m'occuperais plus de rien en attendant ma retraite...). Il sort toujours, de notre système scolaire, des jeunes talentueux et cultivés ; et si je conviens qu'il faille craindre que la source ne tarisse, je constate qu'elle ne l'est pas encore tout à fait. Au demeurant, si tout était véritablement détruit (un "champ de ruines", donc), que proposeriez-vous que l'on fit ? Venir avec des pelleuses et des camions pour déblayer ?

Vous écrivez : " "Faut-il en conclure", demandez-vous, "que toute considération doive impérativement s'effacer devant celle-là ?" Ma réponse sera sans ambiguïté : **oui**. "

Réponse : Et la mienne, sans plus d'ambiguïté est : *certainement pas!* Pour la raison essentielle que "la situation générale de l'instruction publique" est une considération fort abstraite et que, s'il est nécessaire d'en prendre (et d'en faire prendre) conscience, il ne peut être suffisant de s'en tenir là. Se contenter de sonner le tocsin, même en permanence et avec force, ne réussira jamais qu'à permettre au massacre de s'accomplir en musique.

Vous écrivez : "Votre comparaison de l'incendie ne me semble pas appropriée. Disons plutôt que le navire est en train de sombrer, au beau milieu de l'océan, avec 2000 passagers, qu'il y a quelques places dans les canots de sauvetages, et que le SAGES veut sauver l'argenterie."

Réponse : Votre image est intéressante, mais elle souffre d'un inconvénient majeur : il s'agit de ne pas abandonner le navire, justement ; il faut donc écoper, et, pour ce faire, le mieux me semble encore que chacun s'y mette, à la place qu'il occupe (étant entendu que le bateau fait eau de toutes parts). Aussi, ne me parlez pas de canots de sauvetage et d'argenterie ; il y a beau temps, du reste, qu'il ne s'en trouve plus à bord.

Vous écrivez : " Que l'agrégation soit menacée, je n'en disconviendrai pas. Mais l'évolution de l'école primaire (laquelle, à terme, conduit précisément à la disparition de l'agrégation - l'inverse n'étant pas vrai) est beaucoup plus préoccupante. A quoi diable servirait-il qu'il y eût des agrégés pour enseigner à des analphabètes, je vous le demande."

Réponse : Je vais vous répondre. Votre raisonnement peut vous paraître d'une remarquable logique, il n'en est pas moins éminemment discutable. Vous préconisez [...] de commencer par redresser l'école primaire. C'est fort bien, mais avec quels instituteurs ? Et plus précisément encore, des instituteurs formés par qui ? Les enfants du primaire n'apprennent pas tout seuls : il leur faut des maîtres, et des maîtres qui, eux-mêmes, ne se sont pas formés tout seuls. Or, vous savez très bien que le problème du primaire aujourd'hui réside bien moins dans l'impossibilité pratique d'y délivrer une véritable instruction que dans l'idéologie qui y prédomine. La grande majorité des instituteurs actuels est férue des sornettes à la mode, et le phénomène n'ira qu'en s'amplifiant puisque la formation des maîtres du primaire (et même du secondaire, avec bientôt peut-être, le CAPES tout entier) est sous la coupe des IUFM. Seuls les agrégés y échappent encore, quoiqu'en partie seulement ; l'agrégation disparue, ce sont *tous* les maîtres exerçant avant le baccalauréat qui passeront par la moulinette des IUFM. Croyez-vous sincèrement qu'une telle situation soit de nature à redresser l'école primaire dans le sens que vous souhaitez ? J'en doute, personnellement. Naturellement, les choses ne vont pas aussi systématiquement, et je ne

prétends pas que les agrégés soient (tous et) seuls capables de former les instituteurs dans le bon sens. Mais entre le lauréat d'un concours tel que l'agrégation l'est encore et doit le rester (et même l'être mieux encore) et un IUFMiste abruti par la "pédagogologie", je ne balance pas une seule seconde. Vous voyez donc que la disparition de l'agrégation conduit aussi sûrement au naufrage de l'authentique école primaire que l'inverse.

Vous écrivez : " Vous faites de l'agrégation un symbole. Elle n'est que cela."

Réponse : C'est très aimable à vous de me prêter le pouvoir de créer des symboles, mais ma prétention ne va pas jusque là. L'agrégation *est* bel et bien un symbole, elle l'était bien avant ma naissance et c'est un symbole fort. J'ai déjà dit pourquoi dans mon précédent courrier ; je n'ajouterai ici que des considérations d'ordre historique. L'agrégation existe depuis le roi Louis XV et s'est perpétuée depuis l'Ancien régime jusqu'à la République moderne, en passant par la Révolution, l'Empire, la Restauration, etc. Pendant tout ce temps, et à travers son évolution nécessaire, elle a gardé sa valeur d'excellence : deux siècles et demi, ce n'est pas mince ! Sans doute, toute chose étant mortelle, lui faudra-t-il un jour disparaître ; mais je n'en vois nulle utilité *hic et nunc* ; bien au contraire.

Vous écrivez : "Vous ajoutez qu'elle serait "*le dernier bastion qui résiste encore à la débâcle généralisée*". Non. L'agrégation est un concours. Elle indique donc un niveau relatif. La baisse générale du niveau ne peut pas ne pas avoir influé sur le sien. Qu'on le veuille, ou non"

Réponse : Je crains que vous ne tombiez dans l'argutie facile. Tout d'abord, vous savez fort bien que, concours ou non, les jurys d'agrégation ont pour (saine) habitude de ne pas pourvoir tous les postes offerts (malgré les pressions...) s'ils jugent le niveau des candidats insuffisant. En outre, baisse générale du niveau ou non, les exigences des concours d'agrégation sont restées sensiblement identiques (même si l'on décèle effectivement des tentatives insidieuses en sens contraire, tentatives auxquelles nous nous opposons, au SAGES). Enfin, même à supposer que le niveau de l'agrégation ait baissé, il ne resterait pas moins que, parmi les concours de recrutement de l'EN (dont on ne voit pas pourquoi ils ne seraient pas *tous* affectés par le phénomène), c'est encore elle qui détiendrait le meilleur ; et par suite, elle garderait son rôle moteur. [...]

DU CHANGEMENT D'ECHELON ET DES LANGUEURS ADMINISTRATIVES

Liste IUFM

• **J.H.**
Chers collègues,

Je sais que je suis au 3ème échelon depuis le 1^{er} janvier, mais je viens encore d'avoir une feuille de paie

(pour avril) où je suis au 1^{er} échelon, et mon salaire de mai venant de tomber, je constate que je suis toujours au mm échelon, soit à 9 000FF par mois, et j'estime que ça fait un peu léger pour bac + 5, et l'agrégation de surcroît. Quand vais-je enfin passer à mon échelon au niveau de ce que je gagne? Est ce que je vais recevoir les arriérés d'un coup? A qui puis-je m'adresser pour me plaindre si jamais cela servait à quoi que ce soit ?

• **J.R.A.**

Pour ce qui concerne les effets pratiques des changements d'échelon (et notamment leur (très vulgaire) conséquence financière), deux cas de figure sont à considérer :

- ou bien l'avancement a eu lieu au choix, et l'on en peut rien en exiger avant sa notification officielle (les informations syndicales sur ce point n'ont aucune valeur juridique) ;

- ou bien l'avancement a eu lieu à l'ancienneté (comme tel est automatiquement le cas, si je ne me trompe, pour les deuxième et troisième échelons), et les statuts sont alors très clairs : le fonctionnaire entre *de droit* en jouissance de toutes les prérogatives liés à son nouvel échelon du jour où il justifie de la durée de stage nécessaire dans l'échelon antérieur.

Dans le second cas (et même dans tous les cas, dès que la durée de stage nécessaire à un avancement à l'ancienneté est remplie), le fonctionnaire *doit* être promu et sa rémunération *doit* lui être versée en conséquence. Tout retard, quel qu'en soit la cause, donne droit au versement d'intérêts moratoires qu'il faut malheureusement réclamer officiellement. Je conseille donc vivement à tous ceux qui sont victimes de la lenteur (parfaitement scandaleuse) de l'administration en ces matières de saisir *par écrit* le recteur de leur académie (le mieux est de le faire dans le mois qui suit la date officielle de leur changement d'échelon) pour lui demander de prescrire à ses services d'avoir à régulariser sa situation (notamment financière) dans les meilleurs délais, en demandant explicitement que lui soient versées, outre les sommes qui lui sont dues au principal, les intérêts de droit à compter de la date de la réclamation (cette dernière précaution est indispensable en cas de recours juridictionnel pour obtenir le paiement des dits intérêts du tribunal). En cas de non-exécution au bout de quatre mois, l'administration est réputée refuser de faire droit à la demande et il faut saisir le tribunal administratif (dans un délai de deux mois à compter du précédent refus implicite) ; le succès est garanti (la jurisprudence est implacable sur la question). Ne pas hésiter à consulter le SAGES pour la rédaction des mémoires (j'ai personnellement une longue habitude en ces matières, et cela ne me coûtera que fort peu de temps).

**PENSEZ A RENOUVELER
VOTRE ADHESION !**

Liste Agrégés-Lycées-Collèges

• **A.**

Les médecins viennent de se voir accorder par le gouvernement le passage de la consultation à 20 euros, soit une augmentation mensuelle moyenne de leur salaire de ... 9 000 Francs.

Nous y penserons tous la prochaine fois que ce même gouvernement nous refusera une augmentation de 1 ou 2 %, comme cela s'est si souvent déjà produit (en 2000, augmentation de 0,5% au titre de "rattrapage", parce que nous avons été "trop augmentés les années précédentes" (sic) .

Rappel : depuis Mitterrand, notre pouvoir d'achat en tant qu'enseignant a fondu de 20 %. A titre de comparaison, la hausse moyenne du salaire des cadres du privé l'an dernier se monte à 15,3 % ! Et pendant ce temps... Jean-Marie Messier a augmenté son salaire personnel de 250 % (sic) en 2001, année de pertes record pour Vivendi. Le libéralisme, c'est l'"efficacité", bien sûr.

• **P.**

9 000 Francs, c'est un peu exagéré....mais je calcule 5 000 F, c'est déjà sympa !!!

C'est simple. Chirac soigne son électorat; néanmoins les médecins ont dû se bagarrer ! Si le corps enseignant avait été capable de revendiquer avec un minimum de courage, Jospin aurait soigné son électorat !

• **J.R.A.**

Neuf ou cinq mille francs, peu importe, en fin de compte : dans un cas comme dans l'autre, l'ordre de grandeur d'une telle augmentation mensuelle est totalement inimaginable chez nous, même en rêve !!! Et c'est encore vrai pour bien moins, puisque si, d'aventure (et quasiment par miracle), il était décidé d'augmenter les traitements de *cinq pour cent* (pourcentage colossal qui donnerait, en principe, une augmentation mensuelle d'environ mille malheureux francs à un agrégé en fin de carrière), ledit agrégé ne bénéficierait jamais d'un tel "pactole", car le plus clair de l'augmentation décidée serait attribuée *en points d'indice* pour éviter sa "hiérarchisation" ; notre agrégé, de ce fait, ne percevrait réellement qu'environ trois cents francs de plus par mois (ce qui *est évidemment très beau*", comme dirait Castel-Bénac dans le *Topaze* de Pagnol).

Dans le sens opposé, en revanche, nos gouvernants sont beaucoup moins soucieux des chiffres. Comme A. le souligne à très juste raison, notre pouvoir d'achat a dégringolé de quelque vingt pour cent en une vingtaine d'années (à cet égard, le SNALC avait perfidement fait remarquer naguère qu'à ce rythme-là, quelques décennies suffiraient pour voir le traitement d'un néo-certifié descendre au niveau du SMIC). La situation n'est pas bien nouvelle : en 1972, soit vingt-cinq ans après la refonte des

grilles indiciaires de la Fonction publique intervenue en 1947, une étude de la CGT montrait que dans l'intervalle, les traitements des agents les plus modestes avaient été (en francs courants) multipliés par plus de cinq, ceux des cadres supérieurs par plus de six (eh oui!) et ceux des cadres moyens par *moins de quatre* ; je ne crois pas utile de préciser celle de ces trois catégories où se rangent les professeurs...

J'ajouterai, à titre personnel, que le décret Allègre sur les heures supplémentaires m'a fait perdre, en tant que professeur de Spéciales, la bagatelle de deux mille francs mensuels sans que cette situation émeuve beaucoup de monde ; nous nous sommes entendu dire à ce propos au ministère que l'empereur Claude "n'avait pas pensé" aux retombées de son décret sur les professeurs en CPGE (défense de rire ! Je dois cependant à la vérité de dire que le ministère a généreusement corrigé le tir peu après, à hauteur de... sept cents francs mensuels environ...). Encore un mot là-dessus. N'allez surtout pas évoquer ces questions au SNES (ou au SGEN...) ; il vous sera répondu que les femmes de service sont bien plus mal loties que vous...

Quant aux raisons qui "expliquent" la différence de traitement, par nos gouvernements, des médecins (par exemple) et des professeurs, elles ont évidemment multiples. Mais sans vouloir entrer dans des considérations psychosociologiques qui pourraient être désobligeantes, j'en choisirai une qui me semble particulièrement importante (et que P. évoque dans son courrier). Les professeurs sont très majoritairement de gauche ; ce n'est sans doute pas une tare, mais cette appartenance politique revêt chez eux un caractère tellement *affectif* qu'il leur est quasi-impossible de voter autrement qu'à gauche, voire même de *ne pas voter* à gauche. Si j'avais besoin d'une démonstration, il me suffirait de rappeler les incroyables contorsions qui ont accompagné, chez nos collègues, le récent deuxième tour des présidentielles, contorsions qui ont atteint le sommet du grotesque : ne pas pouvoir voter à gauche, c'était déjà dur, mais *voter Chirac!!!* (je n'hésiterai pas à dire, en passant, que c'était bien inutile, tout au moins quant à l'objectif affiché de faire barrage à Le Pen). Et l'attitude, au soir du 21 avril, de nombreux collègues (qui, tout acharnés qu'ils avaient pu être à dénoncer la politique de Jospin-Allègre-Lang, en étaient presque à pleurer de la "défaite" de Jospin) avait quelque chose de pathétique. Être de gauche à ce point-là, ce n'est plus une opinion politique, c'est presque une maladie... Ce comportement, bien connu de nos dirigeants, a pour conséquence inévitable qu'un gouvernement de droite n'a cure de se préoccuper des professeurs dont il sait qu'ils ne voteront jamais pour lui, et qu'un gouvernement de gauche n'en a cure davantage, assuré qu'il est (à quelques rares exception près) de leur soutien électoral indéfectible. Chez les médecins en revanche, rien de tel. Quoiqu'ils soient majoritairement de droite et numériquement moins importants que les professeurs (ce qui leur donne un poids électoral plus faible), ils n'hésitent pas à marchander âprement leur suffrage. Et le croc-en-jambe qu'ils ont infligé à la droite aux législatives de 1997 (en annonçant la

couleur : certains ont brûlé publiquement leur carte d'électeur...) a remarquablement porté ses fruits : la droite aura retenu la leçon, comme on peut le voir aujourd'hui (et quand bien même il est prévisible que nombre de médecins voteront néanmoins à gauche, la droite sait pertinemment qu'elle ne peut se payer le luxe de se priver ostensiblement des autres).

Certains m'objecteront peut-être que c'est là du pur cynisme. Je ne suis pas de cet avis : en politique comme ailleurs, tout se paye ; et je ne vois pas pourquoi je contribuerais à l'élection de gens qui n'auront rien de plus pressé, une fois élus, que de faire l'exact contraire de ce à quoi j'aspire, et ceci, non sur des points de détail, mais sur des questions que je considère comme fondamentales, y compris les questions salariales dont je laisse les doux imbéciles penser qu'elles sont trop vulgaires pour être prises en compte.

D.R.

Je fais par ailleurs remarquer que ce qui a provoqué le départ de Claude Allègre, ce sont les législatives partielles perdues avec un très faible différentiel de suffrages [...] (dû à des) bulletins socialistes barrés avec la mention "Allègre démission" [...] et ceci dans chacune des circonscriptions.

Je connais pas mal de médecins, et je confirme qu'en 1997 beaucoup d'entre eux ont choisi de ne pas voter ou de ne pas faire voter pour les candidats a priori les plus proches d'eux : les centaines de coups de téléphone le dimanche même pour "rattraper" la situation n'ont pas suffi. L'idée, donc, de provoquer une défaite électorale en faisant connaître la raison d'icelle dans les urnes ou par tout autre moyen non équivoque a fait ses preuves.

Reste qu'il aura fallu les provocations graves et répétées d'Allègre pour réveiller les profs, alors que les médecins et d'autres "corporations" réagissent plus fort à des signaux bien plus faibles. L'une des raisons doit être mise en évidence : les médecins sont médecins avant tout, alors que les "gras" du SNES, SGEN etc...ne placent pas le professorat au premier rang de leurs préoccupations ; et quand c'est le cas, il ne s'agit pas d'instruction, mais de foutaises psychopédagogiques! [...]

Autre considération pour terminer ; l'enseignement aurait pu avoir (et a eu) une filière d'élite bien payée en la personne des professeurs agrégés, mais ceux-ci ont été tirés par les pieds par le bataillon majoritaire des gros syndicats qui ne le supportent pas; après s'être attaqués aux agrégés en poste dans le second degré, ils ont fait de même dans le supérieur, et Allègre a "terminé" avec les prépas. Terminé ? pas tout à fait, mais son camp doit encore y songer.

**AUX ELECTIONS
PROFESSIONNELLES DE
DECEMBRE 2002, FAITES VOTER
POUR LE SAGES !**

• ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Elections CAP 2002, calendrier prévisionnel :

Lundi 7 octobre 2002	Dépôt des listes de candidats & d'un exemplaire des professions de foi au MEN (CAPN) et aux rectorats (CAPA) Dépôt des professions de foi sous forme électronique pour les élections aux CAPN Affichage des listes de candidats présentées par les organisations syndicales représentatives
Mardi 8 octobre 2002	Dépôt des maquettes des bulletins de vote au MEN (CAPN) et aux rectorats (CAPA)
Jeudi 10 octobre 2002	Ouverture des plis contenant les professions de foi pour les élections
Lundi 21 octobre 2002	Dépôt/envoi des professions de foi dans les rectorats
Mardi 10 décembre 2002	Scrutin
Jeudi 12 décembre 2002	Vérification du quorum (Perben)
Vendredi 13 décembre 2002	Dépouillement si quorum atteint
Du vendredi 13 décembre 2002 au lundi 16 décembre 2002	Proclamation des résultats aux CAPA
Lundi 6 & mardi 7 janvier 2003	Proclamation des résultats aux CAPN

• HUM^O/E_{UR}

Dans l'avant-propos de l'ouvrage Sauver les lettres - Des professeurs accusent, je lis (c'est moi qui mets en gras) :

*"Et s'il restait encore beaucoup de monde à convaincre de la fausseté des réformes en cours. S'il était vrai que les réformateurs au pouvoir se trompent. [...] Que faudrait-il faire? Se résigner? Se soumettre au mouvement de la société? (...) Il vaudrait mieux **ne pas partir en vacances** et préparer la rentrée sur de nouvelles bases. "**Sauver tout ce qui peut encore être sauvé**", disait Péguy, se soustraire aux **mauvaises querelles**, redire par d'autres biais ce que d'autres ont déjà expliqué, se concentrer sur l'**essentiel**."*

Or qu'est-ce que l'essentiel aujourd'hui, en matière d'Ecole? Le 14 mars 2002, Mme Weinland, Doyenne de l'Inspection Générale de Lettres, confiait à

L'Express : *"13% des élèves de sixième ne savent pas lire, mais ils n'ont pas fini leurs études."*

Selon la même logique, on peut imaginer que dans 4 ans, elle dira :

"25% des élèves de seconde ne savent pas lire, mais ils n'ont pas fini leurs études."

et que dans 7 ans, elle dira :

"50% des étudiants de premier cycle ne savent pas lire, mais ils n'ont pas fini leurs études."

Mais elle ne dira certainement jamais :

"Il y a x ans, je disais n'importe quoi, car je n'avais pas fini mes études." [...]

Jean-Yves DEGOS,
Docteur es mathématiques pures de
l'Université de Bordeaux I
et professeur agrégé stagiaire.

DERNIERE MINUTE ! Comme prévu, le **SAGES** a été reçu en audience au **Ministère de l'Education nationale** le **2 juillet 2002**. Certes, il est encore trop tôt pour savoir si nous avons été parfaitement entendus, mais notre syndicat a été écouté avec attention. Le **SAGES** a manifestement étonné, dans le sens positif du terme !

Vous pourrez lire un compte-rendu de l'audience dans le prochain numéro de **MESSAGES**.

BONNES VACANCES !